Fiche conseils

Pour soins apportés à domicile pour les bénéficaires présumés infectés par le nouveau coronavirus (nCoV) présentant des symptômes bénins et prise en charge des contacts⁽¹⁾

Placer le bénéficiaire dans une pièce bien ventilée où il sera seul.

Les membres du foyer doivent rester dans une autre pièce ou, si cela n'est pas possible, maintenir une distance d'un mètre au moins avec la personne malade (dormir dans un lit différent par exemple).

Limiter les déplacements du bénficiaire et réduire au minimum les espaces partagés.

Veiller à ce que les espaces communs (cuisine et salle de bains, par exemple) soient bien ventilés (garder les fenêtres ouvertes, par exemple).

L'aidant doit porter un masque médical soigneusement ajusté sur le visage lorsqu'il se trouve dans la même pièce que le malade.

Les masques ne doivent être ni touchés ni manipulés une fois en place.

Si le masque est mouillé ou sali par des sécrétions, il doit être changé immédiatement. Jeter le masque après usage et se laver les mains après l'avoir retiré.

Pratiquer les gestes d'hygiène des mains après tout contact avec des personnes malades ou leur environnement immédiat.

Les règles d'hygiène des mains doivent aussi être suivies avant et après la préparation de la nourriture, avant de manger, après être allé aux toilettes, et chaque fois que les mains semblent sales.

Si les mains ne sont visiblement pas souillées, une solution hydroalcoolique peut être utilisée. Lorsque les mains sont visiblement souillées, les gestes d'hygiène des mains doivent être faits avec de l'eau et du savon.

Tenir compte des questions de sécurité (risques d'ingestion accidentelle et d'incendie, par exemple) avant de recommander l'utilisation de solutions hydroalcooliques pour les mains au sein du foyer.

Lorsque le lavage des mains se fait avec de l'eau et du savon, il est souhaitable d'utiliser des essuie-tout en papier jetables pour se sécher les mains. Si cela n'est pas possible, utiliser des serviettes de toilettes réservées à cet usage et les remplacer dès qu'elles sont humides.

Les règles d'hygiène respiratoire doivent être respectées par tous, en particulier les personnes malades, à tout moment: se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, utiliser des masques médicaux, des masques en tissu, des mouchoirs ou son coude replié, et se laver ensuite les mains.

Jeter les matériels utilisés pour se couvrir la bouche ou le nez ou les laver de manière appropriée après usage (laver par exemple les mouchoirs en tissu en utilisant du savon ou de la lessive ordinaire et de l'eau).

Éviter tout contact direct avec des liquides corporels, en particulier les secrétions orales ou respiratoires, et les selles.

Utiliser des gants jetables pour les soins des affections respiratoires et lors de la manipulation selles, de l'urine et des déchets.

Appliquez les règles d'hygiène des mains avant et après avoir retiré les gants.

Les gants, mouchoirs, masques et autres déchets provenant des personnes malades ou des personnes prenant soin d'elles doivent être placés dans des contenants munis d'un sac dans la chambre de la personne malade avant d'être jetés avec les autres déchets du foyer.

Éviter les autres types d'exposition possibles aux personnes malades ou aux objets contaminés de leur environnement immédiat (éviter de partager les brosses à dents, les cigarettes, les ustensiles de cuisine, les serviettes, le linge de toilette ou de lit, par exemple). Les ustensiles de cuisine et la vaisselle doivent être lavés avec du savon ou du liquide vaisselle et de l'eau après usage et peuvent être réutilisés au lieu d'être jetés.

Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces touchées telles que les tables de chevet, les cadres de lit et les autres meubles de la chambre, quotidiennement avec un désinfectant ménager ordinaire contenant une solution chlorée diluée à 1% (javel).

Nettoyer et désinfecter les surfaces des salles de bains et des toilettes au moins une fois par jour avec un désinfectant ménager ordinaire contenant une solution chlorée diluée à 1%.

Laver les vêtements, les draps et les serviettes de toilette, etc. des personnes malades à la main en utilisant de la lessive ordinaire et de l'eau, ou à la machine à 60–90°C avec de la lessive ordinaire, et les sécher soigneusement.

Placer le linge contaminé dans un sac à linge sale.

Ne pas secouer le linge sale et éviter tout contact direct de la peau et des vêtements avec le linge contaminé.

Utiliser des gants jetables et des vêtements de protection (des tabliers en plastique par exemple) lors du nettoyage des surfaces et de la manipulation des vêtements ou du linge souillés par des liquides corporels.

Appliquez les gestes d'hygiène des mains avant et après avoir retiré les gants.

Tous les membres du foyer doivent être considérés comme étant des contacts et leur état de santé doit être suivi comme indiqué ci-dessous.

Si un membre du foyer montre les premiers symptômes d'une infection respiratoire aiguë, notamment fièvre, toux, mal de gorge et difficultés respiratoires, suivre les recommandations de santé publique en vigueur.

Les agents de santé dispensant des soins à domicile doivent mener une évaluation des risques pour choisir l'équipement de protection individuelle (EPI) adapté.

Prise en charge des contacts

Il convient de conseiller aux personnes (y compris les aides à domiciles) qui ont pu être exposées à des individus chez qui l'infection par le 2019-nCoV est suspectée, de surveiller leur état de santé pendant 14 jours à partir du dernier jour de contact éventuel et d'obtenir immédiatement un avis médical s'ils présentent des symptômes quels qu'ils soient, notamment fièvre, symptômes respiratoires tels que toux ou difficultés respiratoires, ou diarrhée.

Il convient de recommander au contact malade de toujours respecter les règles d'hygiène respiratoire et d'hygiène des mains, de se tenir aussi éloigné que possible des autres personnes (au moins 1m), lorsqu'il se déplace ou une fois dans l'établissement de santé.

Les gestes d'hygiène des mains appropriés doivent être respectés par le contact malade et les aidants.

Toute surface qui est souillée par des sécrétions respiratoires ou des liquides corporels au cours du transport doit être nettoyée et désinfectée au moyen d'un désinfectant ménager ordinaire contenant une solution chlorée diluée à 1 %.

Source

(1) Soins à domicile pour les patients présumés infectés par l présentant des symptômes bénins et prise en charge des contact du 20 janvier 2020 en vigueur au 25 mars 2020 - OMS	e nouveau coronavirus (nCoV) ts Lignes directrices provisoires